

**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961  
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation  
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 15 avril 2014, le nom de la «Coopération économique pour l'Asie-Pacifique», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
- |              |  |
|--------------|--|
| en français: | Coopération économique pour l'Asie-Pacifique |
| en anglais:  | Asia-Pacific Economic Cooperation            |

15 avril 2014

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle